



Privalto Select 4

Titre de créance présentant
un risque de perte en capital
en cours de vie et à l'échéance

Communication à caractère promotionnel

PRIVALTO

PRIVALTO SELECT 4

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais) et du Garant du remboursement BNP Paribas S.A (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 31 janvier 2013).

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé)**
- **Éligibilité : Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation**
- **Titre de créance exposé à l'indice EURO STOXX 50®**

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

PRIVALTO SELECT 4 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans proposant aux investisseurs :

- Une exposition au marché actions européen via l'indice EURO STOXX 50® (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice)
- Un possible remboursement anticipé ou un remboursement à l'échéance assorti d'une prime de remboursement de 4 % par semestre écoulé (soit 8 % par an) si, à la date de constatation intermédiaire ou à la date de constatation finale, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus ;
- Sinon, si le remboursement anticipé n'a pas eu lieu,
 - soit la baisse finale de l'indice n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial ;
 - soit la baisse finale de l'indice excède 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit alors son capital diminué de la baisse de l'indice.

Pour bénéficier de la hausse de l'indice sur 8 ans, ou de la protection du capital jusqu'à 40 % de la baisse de l'indice, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 4 % par semestre (soit 8 % par an) en cas de forte hausse de l'indice.

Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du Remboursement. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date de remboursement anticipé ou la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori.

L'INDICE EURO STOXX 50®, UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

PRIVALTO SELECT 4 est indexé à la performance de l'indice EURO STOXX 50®. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

À titre indicatif, le niveau de l'indice EURO STOXX 50® au 31 décembre 2012 était de 2635,93 points. Une baisse de 40 % de cet indice l'amènerait à un niveau de 1581,55 points.

Niveaux historiques entre le 1^{er} janvier 2003 et le 1^{er} janvier 2013

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

A la date de constatation initiale, soit le 14 mai 2013, on constate le niveau initial de l'indice EURO STOXX 50® qui servira de niveau d'origine.

Modalités de remboursement automatique anticipé (semestres 2 à 15)

A chaque date de constatation intermédiaire semestrielle (à partir du semestre 2) :

- Si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, **l'investisseur est remboursé par anticipation** et reçoit à la date de remboursement anticipé :

L'intégralité du capital initial

+

Un coupon de 4 %
par semestre écoulé depuis le lancement

Soit un taux de rendement actuariel brut de maximum 8 %.

- Sinon, le produit continue jusqu'au semestre suivant.

Modalités de remboursement à l'échéance (semestre 16)

A la date de constatation finale, si le remboursement anticipé n'a pas eu lieu :

- Si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur reçoit à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

+

16 coupons semestriels de 4 %,
soit une prime de 64 %

Soit un taux de rendement actuariel brut de 6,37 %.

- Si l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine, il y a deux possibilités :
 - Soit la baisse de l'indice n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit alors à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

- Soit la baisse de l'indice excède 40 % par rapport à son niveau initial :

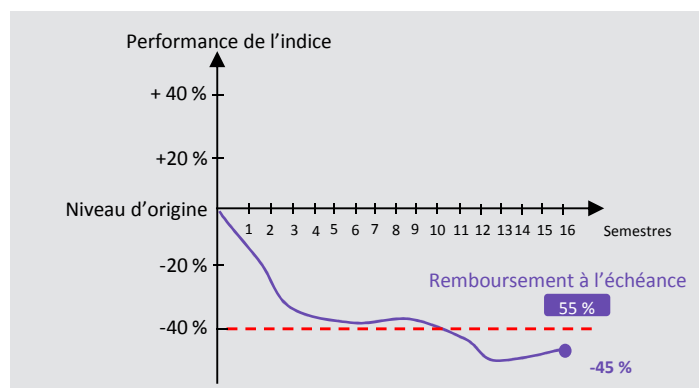
Le capital initial subit une perte équivalente à la baisse de l'indice.
La perte en capital peut être partielle ou totale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

● Performance de l'indice

■ Remboursement

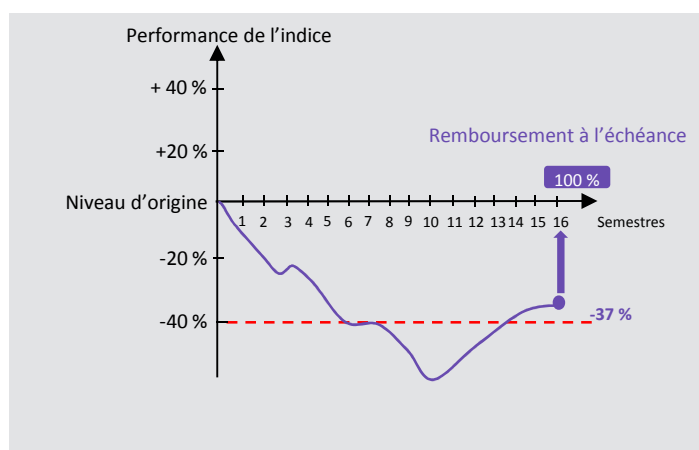
--- Seuil en dessous duquel le capital n'est pas protégé à l'échéance



Scénario défavorable : à l'échéance, baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine

- L'indice baisse de manière régulière au cours des 15 semestres. Il ne clôture pas une fois à son niveau d'origine ou au-dessus. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- A la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 45 % par rapport à son niveau d'origine.

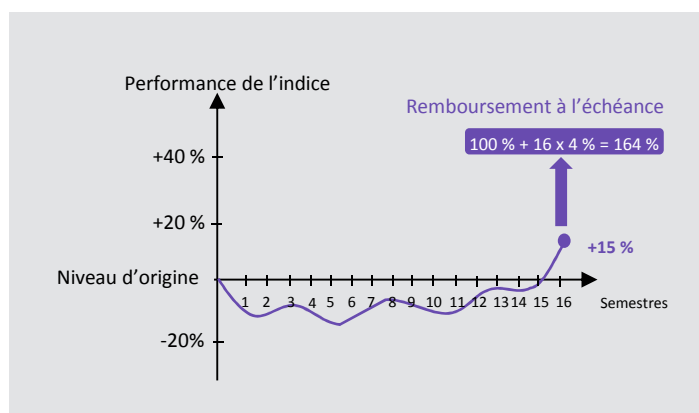
Remboursement : capital initial - 45 % = 55 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de -7,19 %** (identique à celui de l'indice).



Scénario intermédiaire : à l'échéance, l'indice clôture en baisse modérée par rapport à son niveau d'origine

- L'indice baisse fortement les 10 premiers semestres avant d'augmenter sur les 6 semestres restants. L'indice clôture cependant toujours en baisse par rapport à son niveau d'origine pendant les 16 semestres. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- A la date de constatation finale, l'indice est en baisse de 37 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus de la barrière des 40 %. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial.

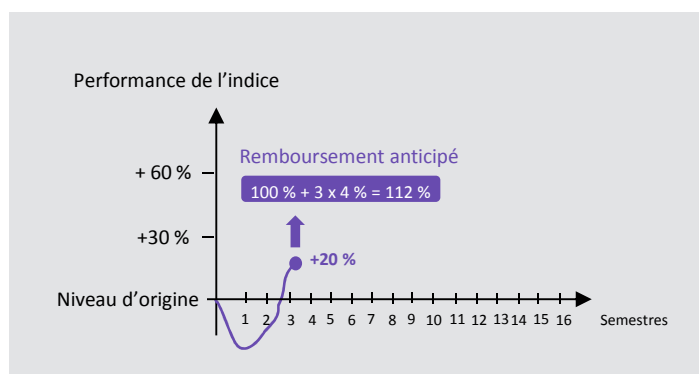
Remboursement : capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de 0 %** (contre un taux de rendement actuariel brut de -5,6 % pour l'indice).



Scénario favorable : à l'échéance, l'indice clôture en hausse par rapport à son niveau d'origine

- L'indice ne retrouve son niveau d'origine qu'au bout de 16 semestres.
- L'indice clôture en hausse de 15 % par rapport à son niveau d'origine à la date de constatation finale.
- L'investisseur reçoit 16 coupons de 4 %, soit une prime de 64 %.

Remboursement : capital initial + 64 % = 164 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de 6,37 %** (contre 1,76 % pour l'indice).



Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement des gains en cas de remboursement anticipé

- L'indice baisse continuellement le premier semestre.
- A la date de constatation du 3^{ème} semestre, l'indice est en hausse de 20 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur est remboursé par anticipation et reçoit 1 coupon de 4 % par année écoulée (soit 3 coupons de 4 %).

Remboursement : capital initial + $3 \times 4\%$ = 112 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de 3,83 %** (contre 6,24 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine à toutes les dates de constatations intermédiaires semestrielles et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

AVANTAGES

- Si l'indice clôture au-dessus de son niveau initial à l'une des dates de constatations intermédiaires semestrielles (à partir du semestre 2), l'investisseur reçoit son capital augmenté d'autant de coupons de 4 % que de semestres écoulés depuis le lancement.
- Si, à la date de constatation finale, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, le capital est intégralement remboursé.
- L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à un sous-jacent de référence, transparent et lisible.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. Cette perte peut être totale si l'indice cède la totalité de sa valeur.
- Le gain est plafonné à 4 % par semestre, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce niveau.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice. La performance de l'indice EURO STOXX 50® est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX 50® et donc à l'évolution du marché actions européen.

Risque découlant de la nature du support

En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché

Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de la volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

Risque de crédit

Le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant du Remboursement (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

■ Code ISIN	FR0011404367
■ Forme juridique des Titres de créance	Certificats présentant un risque de perte en capital
■ Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.
■ Garant du remboursement	BNP Paribas S.A. (A+ / A2/ A+ au 31 janvier 2013)
■ Valeur nominale	1 000 €
■ Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation
■ Souscription	Du 18 février 2013 au 14 mai 2013.
■ Frais	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,20 % TTC du montant de l'émission.
■ Sous-jacent / indice	Indice EURO STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145)
■ Date de constatation du niveau initial de l'indice	14 mai 2013
■ Dates de constatation intermédiaire semestrielle	16 mai 2014, 14 novembre 2014, 15 mai 2015, 16 novembre 2015, 17 mai 2016, 16 novembre 2016, 17 mai 2017, 16 novembre 2017, 17 mai 2018, 16 novembre 2018, 17 mai 2019, 15 novembre 2019, 15 mai 2020, 16 novembre 2020.
■ Dates de remboursement anticipé et de paiement des coupons potentiels	30 mai 2014, 28 novembre 2014, 29 mai 2015, 30 novembre 2015, 31 mai 2016, 30 novembre 2016, 31 mai 2017, 30 novembre 2017, 31 mai 2018, 30 novembre 2018, 31 mai 2019, 29 novembre 2019, 29 mai 2020, 30 novembre 2020
■ Date de constatation finale	14 mai 2021
■ Date de maturité	28 mai 2021
■ Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
■ Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de Créance sans fourchette de prix achat/vente.
■ Valorisation	Quotidienne
■ Cotation	Euronext Paris
■ Règlement/livraison	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

The bank for a changing world

AVERTISSEMENT

PRIVALTO SELECT 4 (ci-après les « Certificats ») sont des **Certificats présentant un risque de perte en capital en cours de vie à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur PRIVALTO SELECT 4. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur PRIVALTO SELECT 4 en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Certificats et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Certificats au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Certificats et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Warrant and Certificat Programme» daté du 1^{er} juin 2012 approuvé par l'Autoriteit Financiële Markten (AMF, régulateur néerlandais), (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Certificats, cette dernière prévaudra.** Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et www.privalto.fr, à l'exception du Prospectus de Base et de ses Suppléments visés par l'AFM disponibles uniquement sur le site www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur son Garant.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.